

Du monument à son histoire : aperçu méthodologique des études castrales en France

Laure Leroux

Résumé : Après le premier enthousiasme du XIX^e siècle, le renouveau des études médiévales ces dernières décennies a entraîné dans son sillage de profondes évolutions dans l'approche des sites castraux. Pourtant, de nombre de châteaux, il ne semble être retenu que l'épithète ; ses origines – souvent mal connues – et son abandon, qui l'érige en monument, posent le problème de l'enjeu de tels édifices en terme de datation. À l'heure des études diachroniques et de l'interdisciplinarité, le château apparaît comme un champ d'études privilégié, bénéficiant d'une relative abondance des sources écrites, de l'apport des analyses architecturales et – plus récemment – des fouilles archéologiques. Paradoxalement, la datation de ces édifices fait pourtant figure de pomme de discorde autant que de point de convergence entre les différentes disciplines. De l'omission à la controverse, le château semble alors cristalliser les incompréhensions, les malentendus entre les différentes disciplines mises en œuvre par les médiévistes, aussi bien que les évolutions de la recherche. À travers le rappel des différentes démarches mises en œuvre, cet état des lieux se veut d'abord un appel à discussion, afin de comprendre comment s'articulent les discours scientifiques pour dater un monument historique.

Abstract: After the enthusiasm of the nineteenth century, the revival of medieval studies in the last decades has generated deep changes in the approach of castral sites. Nevertheless, many castles seem have only retained the epithet; the origin – barely known – and the abandonment, which turns them into monuments. This report raises interrogations about the issue of such sites in terms of datation. For diachronic studies and interdisciplinarity, the castle appears as a privileged field of study and benefits of a relative abundance of written sources, the contribution of architectural analysis and - recently - of archaeological researches. In a paradoxal way, dating these buildings gives, in addition, the impression of being a subject of controversy as a point of convergence between the different disciplines. From omission to polemic, the castle seems to crystallize misunderstandings between the diverse disciplines of medieval studies, as well as an area of innovations. Through the reminder of these various advances, this overview attempts to be a call to discussion to understand how scientific's arguments could be harmonized to date the historical monument.

Mots-clés : Moyen Âge, Château, Datation, Historiographie, Histoire de l'architecture, Archéologie, Archéométrie, Patrimoine

Keywords: Middle Ages, Castle, Dating, Historiography, History of Architecture, Archaeology, Archeometry, Patrimony

Introduction

Monumentale incarnation de la civilisation médiévale, le « château fort » s'est longtemps vu accorder la longue durée du « Moyen Âge » pour seule datation. À l'assaut du monument et de son histoire, les efforts entrepris depuis près de deux siècles autour des sites castraux, pour leur sauvegarde et pour leur connaissance, se sont encore intensifiés depuis une cinquantaine d'années, redessinant les contours du

château comme sa chronologie. Face à l'intitulé de cette journée d'étude, il serait tentant de se contenter d'évoquer les datations litigieuses récemment mises au jour à grands renforts de titres tapageurs - l'affaire de Loches, les révélations de Sainte-Suzanne - et l'exercice deviendrait effectivement quelque peu vain. Pour autant, ces contentieux ne devraient pas être jetés trop rapidement aux oubliettes ; ils constituent autant de jalons pour l'évolution de la recherche autour des sites castraux, l'aboutissement de raisonnements, rarement explicites, et dès lors, plus aisément admis. Plutôt que de les juger, tentons de les comprendre : que date-t-on du château ?

À partir de quelles sources ? Et comment s'articulent-elles ? Ce rapide panorama, plus pragmatique que savant, n'a pas vocation à présenter une quelconque innovation en matière de datation. À partir des réflexions - trop rarement croisées - des différents acteurs des études castrales, il s'agit avant tout d'évaluer la démarche par laquelle chaque discipline de la médiévistique s'empare du château pour en faire un objet d'histoire et non plus un simple enjeu patrimonial. En conséquence, avant d'aborder le problème central des sources et leurs interactions sur lesquelles s'appuie la datation des châteaux, ne pourrait être omise la question paradoxalement controversée de sa finalité.

Un monument historique ?

Patrimoine et datation

D'emblée se pose cette interrogation, aussi simple que fondamentale : pourquoi mettre tant d'efforts à dater le château ? Si cette interrogation peut sembler provocante par sa naïveté, elle soulève, hors des milieux scientifiques, un problème bien réel. Car comment expliquer autrement le nombre de châteaux qui n'ont pas encore bénéficié des études qu'ils mériteraient ? Et ce, alors même que les milliers de visiteurs qu'ils attirent chaque année dans leurs murs témoignent d'une évidente curiosité à leur égard. Pour simple mesure du phénomène, un bref recensement des publications aboutit à une estimation d'environ 850 études concernant des sites castraux sur les trente dernières années, toutes disciplines confondues¹. Une bibliographie évidemment considérable au regard de la plupart des thématiques historiques qu'il faut pourtant relativiser par le nombre de châteaux et fortifications civiles actuellement recensés : plus de 1200 pour le Périgord², 2000 à 3000 pour l'Auvergne³.

¹ Ce chiffre reste à prendre avec précautions car, à défaut de pouvoir disposer d'un bilan exhaustif sur le sujet, il est établi à partir d'une simple lecture des titres des ouvrages et articles inventoriés par la *Bibliographie annuelle de l'Histoire de France* : Paris, Ed. du CNRS, 1980-2009.

² SECRET J., *Le Périgord, Châteaux, manoir et gentilhommières*, Paris, Tallandier, 1966.

³ FIZELLIER-SAUGET B., « Archéologie et restauration de châteaux en Auvergne », dans LAFFONT P.-Y., DE FRAMOND M., SANIAL B. (dir.), *Châteaux du Moyen âge, de l'étude à la valorisation : Auvergne, Velay et autres exemples régionaux : actes du colloque du Puy-en-Velay, 3-5 juin 2004*, Le Puy-en-Velay, Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire, 2008, p. 147.

Bénéficiaires privilégiés de la frénésie patrimoniale en vigueur ces dernières décennies⁴, des efforts très importants ont été consentis pour leur sauvegarde et leur restauration, les préservant parfois d'une destruction complète⁵. Comment, cependant, ne pas s'étonner des sommes parfois colossales englouties dans ces restaurations alors que nulle étude approfondie ne vient les guider, voire les justifier ? Dans l'un des rares textes concernant la place du discours scientifique dans la restauration, l'architecte en chef et inspecteur général des Monuments Historiques Pierre-André Lablaude clame ainsi : « A-t-on vraiment besoin, a-t-on toujours besoin de connaître pour restaurer ? (...) Ces éléments de connaissance archéologique, sociologique ou historique même s'ils avaient pu être révélés avant le chantier, n'auraient eu de toute façon aucune incidence sur la définition du projet de restauration. » Et d'enchaîner : « Pourquoi cette sorte de dictature de la datation et du nom propre, données qui, dans notre problématique de conservation et de restauration, ne revêtent, sur le fond, qu'un intérêt parfois marginal⁶? » Restaurer donc, conserver, sans connaître, sans comprendre l'objet de tant d'efforts.

Dans bien des cas, le château en tant que monument semble se suffire à lui-même et il n'est pas rare de le voir offert aux regards sans autre explication. Le caractère spectaculaire de ces édifices, leur ancienneté, aussi peu datée soit-elle, constitue un cadre propice à toutes les rêveries, à tous les fantasmes autour de la période médiévale.

Le château devient alors le symbole d'un Moyen Âge mythique ; en conséquence de quoi il est dégagé de toute temporalité. Dans ces décors de contes de fées, le discours scientifique peine parfois à trouver sa place. En quête de chronologie, il inscrit le château dans un temps donné, et donc dans un quotidien bien plus banal – sinon trivial – et presque trop proche pour être encore dépaysant. Puisqu'ils démantèlent les légendes comme d'autres démontent des murs, tant l'historien que l'archéologue font alors figure de destructeurs.

Une historiographie complexe

Cet état de fait tient également aux évolutions de la recherche en ce domaine. Il n'est pas utile de s'attarder ici sur la genèse des études castrales au sein de l'archéologie monumentale du XIX^e siècle, exaltant la beauté des ruines immémoriales. De nombreux châteaux ne semblent alors être retenus que l'épithète ; ses origines – souvent mal connues – et son abandon, qui l'érige en monument. Un

⁴ HARTOG F., « Les temps du patrimoine », dans ANDRIEU J.-Y., *Patrimoine et société*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998, p. 3-17.

⁵ LAFFONT P.-Y., « Introduction », dans LAFFONT P.-Y., DE FRAMOND M., SANIAL B. (dir.), *op. cit.*, p. 7.

⁶ LABLAUDE P.-A., « La restauration : science ou pratique ? », dans NORA P. (dir.), *Science et Conscience du Patrimoine, Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, 28-30 novembre 1994*, Paris, Fayard – Ed. du patrimoine, 1997, p. 204-205. Bien qu'il soit désormais peut-être daté, ce texte, caricatural par sa virulence, demeure cependant salutaire : rares sont ceux qui ont exposé avec autant de franchise les antagonismes des deux visions, alors que la plupart des publications récentes célèbrent un consensus harmonieux qui n'est parfois que forcé.

cadre chronologique, qui devait paraître bien suffisant dès lors qu'était établi le principe d'une occupation continue dans les limites ainsi données. Passée la simple – et généralement brève – description admirative, les pionniers de l'archéologie monumentale se sont efforcés de définir les premières perspectives d'analyses en matière de fortification ; toutefois l'objectif n'était alors pas tant de dater le site que de faire émerger les grands courants de l'architecture castrale, selon une vision évolutionniste qui en restera longtemps la principale problématique, étroitement liée à l'histoire militaire⁷. Rappelons à cet égard que les premières publications importantes parues dans ce domaine, et notamment initiées par Camille Enlart⁸, étaient désignées sous la catégorie d' « art militaire ».

En réalité, jusqu'à une période relativement récente, l'enjeu essentiel des études castrales en France tenait à la recension des sites, vécue comme une urgence dans le contexte des grandes politiques d'aménagements du territoire des années 1970-1980⁹. L'intérêt des scientifiques pour les châteaux s'est donc traduit de prime abord par la réalisation d'impressionnants inventaires des sites castraux, aux notices forcément succinctes¹⁰. Encore à la fin des années 1980, Bernadette Barrière admet que si les datations concernant les châteaux « réclament de considérables réajustements », la priorité est donnée au « repérage et à l'archivage des fortifications de terre » dans une perspective qui tient de l'archéologie de sauvetage considérant les menaces qui pèsent sur ces sites, notamment du fait de leur méconnaissance¹¹. Contrecoup inattendu de cet ambitieux programme de recherche, s'est révélé le peu d'acquis sur les châteaux de pierre ; André Debord, au cours du même colloque, pointe ce paradoxe, appelant à une « chronologie plus assurée de la construction et de son évolution »¹². Si l'approche a été largement renouvelée en ce domaine, l'intérêt des chercheurs se porte d'abord sur les formes, fonctions et symboliques de l'édifice, à la suite, notamment, des travaux de Gabriel Fournier¹³. Ainsi Jean Mesqui, dans son indispensable synthèse parue au début des années 1990,

⁷ Voir « coloniale » ainsi que le signale Nicolas Prouteau. Qu'il soit remercié pour ses excellentes remarques et corrections sur cet article.

⁸ Il livre dans son célèbre *Manuel* le premier inventaire systématique des fortifications en France. ENLART C., *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance, t. II, Architecture civile et militaire*, Paris, Picard, 1904, p. 623-754.

⁹ « Les fortifications de terre en Europe occidentale du X^e au XII^e s. (Colloque de Caen, octobre 1980) », *Archéologie Médiévale*, t. XI, 1981, p. 5-123.

¹⁰ *Inventaire des fortifications de terre et de bois de la France médiévale* - Programme H 40, Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique. Coordonnateur du projet : Jean-Marie Pesez, directeur d'études à l'EHESS. Étant donné l'ampleur du projet et la complexité de l'enquête, il n'a pu être mené à terme. Pour les châteaux de pierre, les travaux de Charles-Laurent Salch et de son équipe apparaissent précurseurs : SALCH, Ch.-L., *Dictionnaire des châteaux et des fortifications du Moyen âge en France*, Strasbourg, Ed. Publitotal, 1977, 1288 p.

¹¹ BARRIERE B., « Les fortifications médiévales en Limousin : état de la recherche », dans *Sites défensifs et sites fortifiés au Moyen Âge entre Loire et Pyrénées, Actes du premier colloque Aquitania, Limoges, 20-22 mai 1987, Aquitania*, supplément 4, 1990, p. 94-95.

¹² DEBORD A., « Sites défensifs et sites fortifiés du Moyen Âge : région Poitou-Charentes », *op. cit.*, p. 154.

¹³ FOURNIER G., *Le Château dans la France médiévale : essai de sociologie monumentale*, Paris, Aubier Montaigne, 1978. Ainsi que le rappelle Nicolas Prouteau, l'analyse de Gabriel Fournier traite avant tout des aspects historiques plus que monumentaux.

énonce en ces termes son objectif : « restituer la fonctionnalité des divers ouvrages, sans se focaliser sur les questions de formes et de chronologie »¹⁴. Il est tout aussi significatif que l'ouvrage de synthèse que Michel Bur consacre au château dans une collection de référence sur la typologie des sources, n'accorde à la question de la datation qu'un seul paragraphe¹⁵. Depuis, la réévaluation des datations traditionnelles semble plutôt intervenir de manière ponctuelle, sans réellement engendrer de dynamique d'ensemble.

En raison du contexte dans lequel ont émergé les études castrales en France, il apparaît donc clairement que les questions de datation ne constituaient pas une priorité alors que s'élaboraient tout juste les balbutiements d'un discours scientifique envisageant le phénomène dans sa globalité. D'autant plus que la richesse documentaire de cette thématique la rendait dans le même temps très sensible aux avancées des autres disciplines médiévales, et notamment en ce qui concerne la critique des sources.

Le « monument-document »¹⁶

Le château, en tant que construction monumentale, centre de pouvoir, résidence aristocratique et vecteur de peuplement, génère une documentation véritablement pléthorique. Il s'agira donc moins de détailler exhaustivement la typologie de la documentation disponible sur le château que de mettre en lumière les sources spécifiques à cette thématique et les données qu'elles promettent aux chercheurs. Seule l'iconographie ne sera pas abordée, considérant, à la suite des réflexions de Danièle Alexandre-Bidon¹⁷, qu'elle ne concerne que la représentation culturelle du château médiéval.

Les sources écrites

Ici comme ailleurs, les sources écrites ont longtemps dominé le champ des datations en matière castrale et cet héritage demeure bien vivace. Ainsi laisse-t-on encore écrire dans un ouvrage paru en 2009, issu d'un PCR sur les châteaux pyrénéens, que « ce sont les sources écrites, qui, seules, peuvent donner une datation

¹⁴ MESQUI J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence*, Paris, Picard, 1991-1993, p. 10.

¹⁵ Cet ouvrage fut très critiqué lors de sa parution, non sans raison. BUR M., *Le château*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 125.

¹⁶ Référence au concept de « document-monument » proposé par P. TOUBERT et J. LE GOFF en 1977 à partir des réflexions de M. FOUCAULT.

TOUBERT P., « Histoire et archéologie médiévales : quelques considérations actuelles », dans NORA P. (dir.), *Science et Conscience du Patrimoine, Actes des Entretiens du Patrimoine, Paris, 28-30 novembre 1994*, Paris, Fayard – Ed. du patrimoine, 1997, p. 25.

¹⁷ ALEXANDRE-BIDON D., « Vrais ou faux ? L'apport de l'iconographie à l'étude des châteaux médiévaux », dans POISSON J.-M., *Le château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e s.)*, Paris, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992, p. 43-57.

exacte »¹⁸. Il n'est donc apparemment pas inutile de rappeler que si les textes livrent dans bien des cas la première mention du château, à travers les *vitae* ou les cartulaires, leur exploitation requiert certaines précautions : d'une part, la nature même de ces sources induit un biais évident puisqu'elles citent plus fréquemment un donateur qu'un lieu. Il semble communément admis qu'il ne peut y avoir d'« homme d'un lieu dit » sans que le donateur en question ne soit détenteur d'une seigneurie, et qu'il ait donc établi un château, siège de son pouvoir. Le raisonnement n'est peut-être pas aussi logique qu'on aimerait le croire, bien que les lacunes documentaires ne puissent véritablement le contredire à l'heure actuelle ; il serait cependant plus juste d'y souscrire par défaut que par principe. D'autre part, lorsque les sources désignent effectivement le site en tant qu'entité géographique, c'est bien souvent sous un terme générique – *castrum*, *castellum* – sans permettre d'en déduire quelle réalité il recouvre, du château, du bourg castral ou de l'habitat fortifié. Cette terminologie est d'autant plus sibylline qu'elle semble varier non seulement selon les régions mais aussi selon les époques considérées¹⁹.

Si des sites castraux ont pu être repérés grâce aux sources dès avant l'an mil, il faut généralement attendre les derniers siècles du Moyen Âge pour espérer une description physique de l'édifice, à travers les chroniques et plus encore les documents comptables ainsi que les inventaires réalisés à l'occasion d'une succession. Cette documentation, comportant le plus souvent, sinon une année précise, du moins des indices de datation du document, constitue un apport considérable ; signalons toutefois qu'elle ne livre qu'un instantané de l'édifice – et non sa chronologie. Dans le cas des sources de la comptabilité, qui indiquent des travaux ou des réparations, la chronologie peut s'avérer complexe : à l'instar des chantiers actuels, il faut envisager l'éventualité de retards, de changements de programme architectural, d'interruptions provisoires ou définitives, etc. Il est également possible que l'acte écrit vienne seulement finaliser ou entériner des interventions déjà achevées²⁰. Il faut donc finalement constater l'absolue nécessité de la critique des sources, y compris dans le domaine de l'histoire matérielle.

Outre le problème d'une « datation exacte », il faut également tenir compte du caractère lacunaire de ces sources. Ainsi que le souligne judicieusement Solveig Bourocher, étudiant les logis des châteaux de la fin du Moyen Âge, « la finalité [de ces documents] n'est pas l'explication de l'édifice »²¹ ; ils ne sauraient donc être considérés comme exhaustifs. De fait, les constructions ou réparations sont souvent limitées à un seul secteur du château. Les inventaires, s'ils offrent une vue plus globale de la résidence, ne tiennent compte que des pièces comprenant du

¹⁸ PAILHES C., « Archives et archéologie », dans *Châteaux pyrénéens au Moyen Âge, Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en comtés de Foix, Couserans et Comminges*, sous la dir. de F. Guillot, Cahors, Éditions La Louve, 2009, p. 47.

¹⁹ REMY C., « Le château au temps des milices castrales - Zoom entre Loire et Lot », *Histoire et images médiévales*, n°11, 2007-2008, p. 15.

²⁰ MESQUI J., collab. TOUSSAINT P., « Le château de Gisors aux XII^e et XIII^e siècles », *Archéologie Médiévale*, n°20, 1990, p. 253.

²¹ BOUROCHER S., « L'apport des sources écrites à la compréhension des logis dans les châteaux de la fin du Moyen Âge », *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 48 | 2009, mis en ligne le 25 février 2010, consulté le 28 mai 2012. URL : <http://racf.revues.org/1355>

mobilier²², ignorant tout bâti non habitable – excluant inévitablement la plupart des structures défensives. Enfin, lorsque ces espaces sont bien définis, encore faut-il pouvoir les localiser : par son ampleur exceptionnelle, le cas du site de Coucy, étudié par Jean Mesqui, offre un bel exemple de la difficulté de cet exercice²³.

Sources architecturales

Il ne serait d'études castrales sans château ; l'autre versant de cette documentation, évident et incontournable (ou du moins l'espère-t-on), ce sont les vestiges eux-mêmes. Rappelons d'emblée que leur étude demeure soumise aux aléas des contingences extérieures, déterminant souvent le degré d'approfondissement qu'il est possible de donner à ces recherches. Les historiens de l'architecture ayant investi la place bien avant les archéologues (au sens actuel du terme), ils ont progressivement développé des outils de datation propre à leur perspective d'étude sur le château en s'efforçant de s'affranchir des sources textuelles. Ces travaux n'ont cependant pas été sans difficultés, l'architecture castrale étant souvent considérée comme exclusivement défensive et fonctionnelle. Or l'absence de décor et d'ordonnancement des éléments architecturaux bride les possibilités de recours aux modèles d'études traditionnels développés par les historiens d'art, notamment en ce qui concerne la chronologie des courants stylistiques développés autour des édifices religieux. Quelques tentatives seront faites en ce sens, lors des premiers tâtonnements des études castrales ; la terminologie des « donjons romans » développés dans les années 1970 par André Chatelain en constitue un exemple aussi célèbre que significatif²⁴. Ce concept offre, sous un titre évocateur, un flou plutôt commode en matière de datation, justifiant peut-être son succès. Par une minutieuse analyse des plans de ces « donjons », cet ouvrage enracine durablement l'association entre morphologie de l'architecture castrale et datation. Ainsi dans les décennies suivantes sont progressivement constituées des fourchettes chronologiques autour des éléments caractéristiques de l'architecture castrale, « par le biais d'analyses typologiques qui suivraient le processus évolutif d'une forme donnée »²⁵ avec une attention particulière portée aux archères²⁶. Cet effort méthodologique, à l'origine de nombreuses avancées et réévaluations, encourt cependant le risque de datations circulaires, qui s'érigent aisément en un véritable système, estompant les exceptions

²² LORCIN M.-T., « Les inventaires de châteaux : réflexions sur une source », POISSON J.-M., *Le château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XV^e s.)*, Paris, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992, p. 15-21.

²³ MESQUI J., « Les programmes résidentiels du château de Coucy du XIII^e au XV^e siècle », *Congrès archéologique de France, 148^e session, Aisne méridionale, 1990*, Paris, Société Française d'Archéologie, 1994, p. 207-247. Il est à signaler que l'auteur fait apparaître en annexe non seulement les documents ayant servi à cette étude mais également le détail de son analyse.

²⁴ CHATELAIN A., *Donjons romans des pays d'Ouest : étude comparative sur les donjons romans quadrangulaires de la France de l'Ouest*, Paris, Picard, 1973.

²⁵ SALAMAGNE A., « Pour une approche typologique de l'architecture militaire : l'exemple de la famille monumentale des tours-portes à plan curviligne », *Archéologie Médiévale*, n°18, 1988, p. 179.

²⁶ MESQUI J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence, vol. II*, Paris, Ed. Picard, 1993, p. 251-296.

ou les partis pris dits « archaïsants ». Pour exemple à Chauvigny, trois des quatre châteaux qui dominent l'éperon ont vu leur enceinte datée du XIII^e siècle en raison d'un dénominateur commun, des tourelles hémicylindriques pleines. Ce motif est repris deux siècles plus tard par l'évêque à l'entrée de son nouveau château résidentiel, dans une volonté de rappel ou d'unité architecturale²⁷.

Sources archéologiques

Dès lors qu'est évoquée la question de la datation archéologique du château, semblent désormais retentir en écho les termes de dendrochronologie ou datation au ¹⁴C. À priori efficaces, ces techniques requièrent cependant quelques conditions idoines : l'établissement d'une chronologie relative préalable, sans laquelle ces analyses perdent toute validité ; la présence effective de bois ou de charbon sous une forme autorisant leur analyse et enfin les crédits pour réaliser ces analyses. En conséquence, et bien qu'elles ne soient plus réservées à quelques sites exceptionnels²⁸, ces études ne peuvent être considérées comme des procédures systématiques.

Il faut également dissiper un autre malentendu : l'archéologie sédimentaire, de fouille, ne peut être considérée en soi comme une méthode de datation de l'édifice ; en revanche, elle détermine entre ses murs les phases d'occupation du site et les formes que prend cette occupation. Parvenir aux origines du site castral pourrait impliquer le démantèlement des élévations, perspective presque impensable étant donné les enjeux patrimoniaux à l'œuvre. Même dans ce cas, il ne serait pas assuré d'obtenir une datation autre que relative, qui supposerait l'existence de mobilier témoignant de la genèse du château. S'il faut saluer la multiplication, ces dernières années, des interventions archéologiques, soulignons l'importance prise par les sondages dans les opérations en milieu castral²⁹ du fait de l'essor de l'archéologie préventive. Ces opérations, forcément limitées, livrent des données inédites mais fragmentaires, en éclipsant peut-être en même temps le patient labeur des fouilles programmées, qui s'inscrivent dans le temps long de la recherche à une époque d'immédiateté. Dans le même ordre d'idées, il reste encore à inventer les modalités de suivi archéologique de ces sites, dont la complexité égale parfois celle des fouilles urbaines.

²⁷ LEROUX L., « Les enceintes de Chauvigny, témoins des évolutions de la ville médiévale » dans CHABOISSEAU M.-Cl. (dir.), *Chauvigny des origines au XXI^e siècle*, éd. Association des publications Chauvinoises, Chauvigny, 2012, p. 179-199.

²⁸ ARAGUAS P., « Bilan de la région Aquitaine », dans *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées X^e-XV^e siècles, Actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002*, Carcassonne, CAMIL, 2006.

²⁹ En 2002, les sondages en milieu castral rapportés à la totalité des autorisations délivrées représentaient : environ 40% pour l'Aquitaine, 31 % pour le Limousin, 49 % pour le Midi-Pyrénées et 41 % pour le Poitou-Charentes. Estimations établies à partir des « Bilans Régionaux », *op. cit.*, p. 11-63.

Ce bref descriptif pourrait laisser croire que chacune de ces sources délivre sa propre chronologie ; en réalité, il est fort heureusement devenu très rare qu'une étude portant sur le château n'envisage qu'une seule perspective. Pour autant, l'articulation entre les différents indices de datation demeure plus ou moins aisée.

Aux portes du château : des médiévistes

Entre la « maison familiale »³⁰ et l'enjeu stratégique

Il est désormais d'usage d'amorcer toute publication concernant les châteaux par un « historique » correspondant aux données issues des textes, pratique générée par la primauté longtemps accordée aux sources écrites dans la compréhension de la genèse du château. Il semble alors aisé d'appliquer la date livrée par cette fameuse première mention aux vestiges qui paraissent les plus anciens et à partir de ce point, de dérouler la chronologie des « empilements ». À cet égard, le château des Évêques de Chauvigny fait figure de cas d'école lorsque sa chronologie fut entièrement bouleversée par la découverte des fondations d'une tour à l'intérieur des vestiges en élévation³¹. Autre conséquence de cette approche, les aspects les plus tardifs du château médiéval ont souffert d'une certaine indifférence, tendance fort heureusement contrebalancée à l'heure actuelle.

Lorsque l'analyse des sources dépasse la seule question des origines, deux principaux axes se dessinent : soit une esquisse à grands traits du contexte historique global – avec une attention particulière envers les événements militaires paraissant s'apparenter pour certains auteurs à un véritable *pensum* qu'il faudrait achever au plus vite – soit une histoire des propriétaires du château – avec une certaine propension à l'exercice généalogique. Il arrive également que la biographie prestigieuse des châtelains éclipse un édifice dont l'histoire demeure encore impénétrable. À la suite de Jean Mesqui, on peut cependant s'interroger : « finalement, de cette liste éblouissante par la noblesse des lignées qui y apparaissent, que faut-il retenir qui puisse nous aider dans la datation du monument ?³² »

Il faut avouer que dépasser la simple mise en parallèle des chronologies textuelles et matérielles tient du numéro d'équilibriste, tant menace le risque de surinterprétation. Autrement dit, faut-il nécessairement une guerre pour détruire une tour ? Un mariage pour redécorer son intérieur ? Il ne s'agit pas ici de dénoncer une quelconque imposture, seulement de rappeler que la justesse de ce raisonnement tient d'abord de la déduction logique, d'un regard distancié et plutôt optimiste qui omet parfois que le rationnel ne fraie pas forcément avec la réalité. L'un des paradigmes des études castrales suppose ainsi que la fortification d'un site est

³⁰ En l'occurrence le château de Biron (Dordogne), dont les vestiges comprennent à l'heure actuelle 8 tours, 3 corps de logis, une écurie et une église double : ANNE F., *Le château de Biron*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1971, p. 7.

³¹ SAILHAN P., « L'évolution du château des Évêques à Chauvigny (Vienne) du XI^e au XVI^e siècles », *Le Pays Chauvinois*, n° 40, 2002, p. 15-41.

³² MESQUI J., « Alluyes et Bois-Ruffin. Deux donjons du XIII^e siècle », *Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, Mémoires, XXVIII-4, n°83, 1980, p. 111.

directement liée à un contexte d'insécurité ; dès lors, un certain nombre d'ouvrages reçoivent pour datation « la guerre de Cent ans » ou « les guerres de Religion ». En ce qui concerne les châteaux auvergnats, Bruno Phalip dresse ce constat étonnant : « la fortification (...) est rarement entretenue aux périodes les plus troublées » et se révèle « paradoxalement ruinée, tout au long de la Guerre de Cent ans » ; les seigneurs s'en désintéressent suffisamment pour que l'espace castral soit récupéré par les villageois, qui « comblent les fossés, récupèrent une partie des murs d'enceinte, percent des fenêtres... »³³. Dans cette optique, et ce pour étayer la validité des déductions, questionner les démarches qui guident la « fabrique du château » ouvre donc de vastes perspectives en termes tant de datation de l'édifice que de compréhension d'un véritable fait de civilisation.

Des archéologues dans la basse cour

Si les rapports entre archéologie et histoire, et leur apparente opposition, ont été longuement discutés, c'est bien moins vrai concernant l'histoire de l'art et l'archéologie, sans doute du fait de leur filiation historique. L'irruption des archéologues dans les années 1970 pourrait toutefois avoir changé la donne. Tandis qu'en 1984, l'appellation d'« archéologie monumentale » passait pour provocatrice lors des premières « rencontres d'archéologie médiévale »³⁴, certains chercheurs professaient jusque dans les années 1990 n'avancer que des datations provisoires à partir de la stylistique, dans l'attente de l'« apport décisif » des fouilles programmées³⁵. Pour les raisons évoquées précédemment, l'archéologie ne parvint pas alors à répondre à toutes ces attentes ; peut-être est-ce cette déception, voire cette incompréhension méthodologique qui engendra un certain éloignement entre les deux disciplines autour du château. Et pourtant l'archéologie du bâti, en pleine expansion ces dernières années, achoppe finalement en matière de datation sur les mêmes difficultés que l'analyse architecturale³⁶. Retenons pour exemple cette citation issue d'une publication autour du site de la Râtière (Drôme), dans laquelle, au terme d'une belle étude des élévations, l'archéologue Isabelle Remy constate qu'«

³³ PHALIP B., « Châteaux et communautés rurales en Auvergne. Entre guerres privées et protections relatives », dans P.-Y. LAFFONT, M. de FRAMOND et B. SANIAL (dir.), *op. cit.*, p. 17. L'exemple est ici choisi pour son caractère significatif ; Nicolas Prouteau signale que de nombreux chercheurs britanniques ont également mis en lumière ce phénomène grâce au croisement des sources historiques et archéologiques.

³⁴ Sans doute en référence à l'historiographie du XIX^e siècle ; notons également les intervenants réunis pour ce manifeste qui posait en quelques pages l'essentiel des principes et problématiques de la future archéologie du bâti : DEMIANS D'ARCHIMBAUD G., BUR M., MESQUI J., PESEZ J.-M., REYNAUD J.-F., « Premières rencontres d'archéologie médiévale - thème 2 : Archéologie monumentale », *Archéologie Médiévale*, n°14, 1984, p. 275-278.

³⁵ MESQUI J., collab. TOUSSAINT P., « Le château de Gisors aux XII^e et XIII^e siècles », *Archéologie Médiévale*, n°20, 1990, p. 253. Autre preuve de cette relative entente, de célèbres pionniers de l'architecture castrale publiaient dans la revue *Archéologie Médiévale*, fait devenu rare depuis une dizaine d'années. Voir notamment les articles précédemment cités.

³⁶ Entre autres points soulevant la question de la pertinence d'une distinction entre ces deux démarches.

en l'absence de motifs sculptés caractéristiques, il est difficile d'émettre une proposition de datation absolue »³⁷.

Méthode de datation au sens strict, l'archéométrie, malgré le cadre rigoureux que requiert son usage, a permis de réelles avancées ces dernières années, non en tant que procédé mais dans les données qu'elle soumet à l'interprétation des chercheurs, de quelque horizon qu'ils soient. Le cas du château de Loches en offre un témoignage aussi fameux qu'édifiant : étudié par Pierre Héliot et Marcel Deyres dans les années 1987, il fut alors daté des années 1100 ; une partie de l'argumentation tenait au poncif selon lequel les techniques de construction en vigueur dans l'architecture religieuse ne pouvaient être diffusées qu'avec retard dans l'architecture civile³⁸. Intégré aux réflexions d'André Châtelain, l'édifice devint alors l'un des piliers de la typologie des « donjons romans » et fut institué comme une référence pour la datation de châteaux parmi les plus célèbres du sud-ouest³⁹. Dans les années 1990 cependant, des analyses dendrochronologiques menées sur des vestiges de poutre⁴⁰ puis associées à une étude fine du bâti aboutirent à une datation plus ancienne du donjon, comprise entre 1012 et 1035⁴¹. Le délai de présentation des résultats, près de 5 ans après ces analyses, est loin d'être anodin étant donné l'importance du site⁴². Et pour cause : « la plupart des grands donjons ont été placés chronologiquement par rapport à la date de 1100 proposée pour Loches » souligne Philippe Durand. De fait, ces résultats remettaient en cause la datation de châteaux parmi les plus célèbres du sud-ouest tel que Beaugency, Angles-sur-l'Anglin ou encore Chauvigny ; de là, toute la chronologie de l'architecture castrale devait être réévaluée⁴³. Les conséquences – lourdes - de ces nouvelles données ont été accueillies de manière positive ; peut-être n'aurait-ce pas été aussi aisé si elles n'avaient permis d'attribuer la construction de cet édifice à un personnage aussi illustre que Foulques Nerra.

Autre exemple au château de Trémazan (Finistère), où les analyses dendrochronologiques livrent une fourchette plus récente d'un siècle par rapport à celle avancée par l'analyse architecturale⁴⁴. Pour Jean Mesqui, le cas met en exergue les limites de la dendrochronologie, « trop souvent considérée comme intangible »⁴⁵.

³⁷ REMY I., « Etude archéologique et architecturale du site de Ratières (Drôme) », *Archéologie du Midi Médiéval*, n° 13, 1995, p. 181.

³⁸ HELIOT P., collab. DEYRES M., « Le château de Loches », *Bulletin Monumental*, t. 145, 1987, p. 15-85.

³⁹ DURAND P., « Les conséquences de la datation dendrochronologique du donjon de Loches pour la castellologie », *Bulletin Monumental*, 154-3, 1996, p. 224.

⁴⁰ DORMOY C., « Expertise dendrochronologique du "donjon" de Loches (Indre-et-Loire). Proposition de datation », *Bulletin Monumental*, 1996-3, p. 222-224.

⁴¹ MESQUI J., « La tour maîtresse du Donjon de Loches », *Bulletin Monumental*, t. 156, 1998, p. 65-125.

⁴² MESQUI J., « Actualités sur le château de Loches », *Bulletin Monumental*, 154-3, 1996, p. 221-222.

⁴³ DURAND P., *op. cit.*, p. 227.

⁴⁴ BERNARD V., BESSELIEVRE J.-Y., « Réflexions sur l'évolution du château fort de Trémazan et sur l'approvisionnement en bois de charpente à partir des résultats dendrochronologiques », COATIVY Y., *Le Trémazan des Du Chastel : du château fort à la ruine : actes du colloque de Brest, 10, 11 et 12 juin 2004*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2006, p. 237-261.

⁴⁵ MESQUI J., « Bibliographie : *Le Trémazan des Du Chastel* », *Bulletin Monumental*, 165-4, 2007, p. 400-401.

Sans aucunement discuter de la validité de ces interprétations, ce cas de figure suscite quelque interrogation : sans ériger ces techniques au rang de panacée à tout problème de datation, les analyses de laboratoire ne devraient-elles donc servir qu'à confirmer les théories existantes⁴⁶ ?

Conclusion

Pour conclure cet exposé, forcément incomplet, il faut bien reconnaître que cet aperçu ne répond en rien à la question originelle du pourquoi ; toutefois il soulève une autre interrogation, tout aussi essentielle, à savoir quelle précision exiger de ces datations. Procrastinons encore un instant pour nous attarder sur ce dernier point et nuancer notre propos : toutes les datations anciennes ne sont pas systématiquement fausses ; elles correspondent à une perspective historique donnée. Ainsi que le retrace la direction de l'architecture et du patrimoine dans son *Panorama de l'archéologie castrale* de 2009 : «La richesse des problématiques invoquées par les chercheurs est proportionnelle à la diversité du phénomène castral [...] »⁴⁷ ; force est de convenir qu'à cette diversité des problématiques doit répondre une pluralité des chronologies, aussi naturelle que les jeux d'échelles géographiques.

Quant à répondre à la première question, il suffira de laisser le dernier mot à Charles Higounet : « L'animation culturelle qui passe par le tourisme, les manifestations artistiques, la mise en valeur du patrimoine, ne peut avoir de valeur que si elle est sous-tendue par une connaissance approfondie du passé qu'elle présente et qu'elle met à la portée du plus grand nombre.»⁴⁸

Pour citer cet article

Laure Leroux (2013). "Du monument à son histoire : aperçu méthodologique des études castrales en France". *Annales de Janua*, n°1.

[En ligne] Publié en ligne le 15 avril 2013.

URL : <http://09.edel.univ-poitiers.fr/annaesdejanua/index.php?id=184>

Consulté le 23/03/2018.

⁴⁶ Voir aussi le cas des analyses ¹⁴C réalisées sur le donjon de Sainte-Suzanne sous la direction de Anne Bocquet, et malheureusement non publiées à l'heure actuelle.

BOCQUET A., « Le donjon de Sainte-Suzanne : résultats des premières études archéologiques », *Bulletin Monumental*, 160-4, 2002, p. 391.

⁴⁷ BOUCHARLAT E., « Panorama de l'archéologie castrale en France », *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 48 | 2009, mis en ligne le 24 février 2010, consulté le 30 mai 2012. URL : <http://racf.revues.org/1353>

⁴⁸ HIGOUNET C., « Châteaux et sociétés du XIV^e au XVI^e siècle : premières rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque - Avant-propos », dans *Châteaux et sociétés du XIV^e au XVI^e siècle : actes des premières Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque*, - Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, 28-30 septembre 1984, Périgueux, P. Fanlac, 1986, p. 7.